

AVIS SUR LE TRANSPORT HORS NORMES (S-3)

EN VIGUEUR LE 1^{er} JANVIER 2022

COLONNE I	COLONNE II
Art. Description	Taux (\$)
1. Permis de transport hors normes sur le chemin du Quai-Marcel-Dionne	
a) premier transport / par manifeste de navire	606,30
b) pour chaque transport subséquent.....	181,93